



Commune de Garnich
15 rue de l'école
L-8353 Garnich

Tél: 380019-1

AVIS

Il est porté à la connaissance du public que le conseil communal a arrêté, en sa séance du 23 février 2022, des adaptations au règlement de circulation du 12 septembre 2011. Ces adaptations ont été avisées favorablement par la Commission de circulation de l'Etat en date du 5 avril 2022 et approuvées par la Ministre de l'Intérieur en date du 6 avril 2022 (n° 322/22/CR).

Garnich, le 11 mai 2022

Pour le collège échevinal,
le bourgmestre, la secrétaire communale